



Betroka, au cœur du kere et des dahalo

Il n'y a pas d'autres mots. Primo: depuis quand (après la parenthèse de l'ère Ratsiraka), la province de Toliara peut-elle être considérée comme AUTONOME étant donné qu'il n'y a encore personne portant le titre de chef de province à ce jour dans tout Madagascar? Secundo: pourquoi cracher dans la soupe et ne pas trouver une solution afin que les élus du coin reçoivent ces fonds qui manquent le plus dans cette région déshéritée de la Grande île de l'océan Indien, au cœur du kere (famine) et à la merci des dahalo (voleurs de zébus)?

Tout cela traduit un mode de gouvernance vraiment bordélique dans lequel le régime Hvm actuel fait ce qu'il veut, oubliant complètement les intérêts du grand nombre. En fait, il est plus que sûr et certain que les membres de ce fameux Comité local de développement sont (seront) issus du parti présidentiel Hvm dont le message est clair: vous ne faites pas partie du parti? Vous n'aurez pas de fric... Lisez.

PROVINCE AUTONOME DE TULEAR
REGION ANOSY
DISTRICT DE BETROKA

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR
Finances - Trésorerie - Développement

Les Maires dans le ressort territorial du district de
BETROKA

A

Monsieur LE PREFET DE TAOLAGNARO

OBJET : « Opposition de déblocage du fonds d'appui au développement du District de Betroka »

Nous, les maires dans le ressort territorial du district de Betroka avons l'honneur de vous faire connaissance que nous avons opposé au déblocage du fonds d'appui au développement du district de Betroka par le fait que :

- Nous ne sommes pas informés à la création du Comité Local de Développement du District de Betroka et leurs projets de développement.

LE MAIRE
DE LA COMMUNE D'ANDRIANANJANAO
(Signature)
ANRIANANJANAO A. R. S. I. A.

Le décret N° 2016-355 fixant le régime de gestion, d'utilisation et de contrôle du fonds d'appui au développement et portant création organisation et fonctionnement du Comité Local de développement n'est pas respecté, notamment la nomination des membres, la priorisation ainsi que la délibération des projets soutenus à exécuter par le Comité Local de Développement.

Veuillez agréer Monsieur Le Préfet notre opposition.

Betroka, le 23 Septembre 2016

LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE SAMBO
(Signature)
SAMBO M. V. V.

LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE MAZAFINOHINJA MARATOV
(Signature)
MAZAFINOHINJA MARATOV

- Destination**
- MNJ Inter
 - MNJ Budget et Finance
 - Préfet de Taolagnaro
 - Direction Régionale du Trésor Taolagnaro

EXTRAIT DE LA CONSTITUTION DE LA IV^{ème} REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

District de Betroka - Jean Nicolas Randrianasolo pointé du doigt par des maires
© Publié le vendredi, 30 septembre 2016

Bien malgré lui, le député Jean Nicolas Randrianasolo se retrouve, une nouvelle fois encore, au devant de l'actualité. Dans un communiqué daté du 28 septembre dernier, les maires de Betroka sont moqués au créneau, pour la nomination exclusive des membres du Comité local de développement (Clid) du dit District. Le nom du député de Betroka a été cité nommément par les maires du District, dans leur missive, comme étant à la source de cette exclusion.

« La mise en place du bureau du Clid ne respecte pas le décret mais a été fait, selon les ordres donnés par le député Jean Nicolas Randrianasolo », ont affirmé ces maires dans leur communiqué. Toujours dans la missive, signée par le président de l'association des maires de Betroka, Razafindralaha Mahakovo et non moins maire de la Commune rurale d'Andriandampy, les édiles se sont plaints de ne pas avoir été informés ni convoqués, lors de la mise en place d'un bureau, dont ils sont, pourtant, des membres d'office.

Le Clid est, pour rappel, une structure érigée par District par la loi. L'entité dispose d'un budget de 200 millions d'ariary, soit un milliard de Fmg, qu'elle doit utiliser pour financer des projets facteurs de développement, correspondant aux aspirations des habitants du District. Soulignons également que le Clid est composé de ou des députés élus dans la circonscription du District, de ou des sénateurs concernés, des maires dans le ressort territorial du District, des directeurs ou des chefs de services techniques déconcentrés de l'Etat, du représentant de la société civile.

En revanche, la présidence du Clid revient aux deux députés ou l'un d'eux du District tandis que c'est le chef de District ou le préfet qui est l'ordonnateur principal de la somme. Que qu'il en soit, dans leur communiqué, les maires affirment que ni la nom de membres du Clid Betroka, ni les projets de développement pour lesquels les 200 millions d'ariary ont été offerts à chaque District, ne leur auraient été communiqués jusqu'à aujourd'hui. Ces derniers réclament donc actuellement l'annulation des membres du bureau du Clid et la mise en place d'un nouveau bureau. La version du concerné par cette affaire est attendue.

Recueillis par L.A.

La Vérité

Le député Jean Nicolas Randrianasolo pointé du doigt par des maires de Betroka